Quand la Médiumnité voit juste!

Entente entre les parties pour évènementiel à but caritatif :

PILLET Katia, organisatrice de l'événement, et représentante légal d'un établissement actif au répertoire Sirène (document annexe),

32 Avenue du Lac, 21000 Dijon

Et,

ASSOCIATION MANEGE, Halte garderie spécialisée, agrément PMI, 37, rue Edouard Belin, 21000 Dijon Responsable, en sa qualité de Présidente, Madame DJEMALI Samia

1 OBJET de l'évènementiel :

Salon de bien être, voyance, médium, magnétisme, sophrologie, reiki.

Première édition en France de ce salon, un regroupement de professionnels s'engageant à exercer et tous les bénéfices seront reversés a titre caritatif en faveur de Manège, dans le cadre de sa recherche de Mécénat.

2 <u>RESPONSABILITE</u>:

Madame PILLET Katia, engage sa responsabilité professionnelle à travers son dispositif de couverture d'assurance professionnelle.

3 **LIEU**:

- Trouver une salle, différente pistes sont encore en réflexion. Les deux parties agissent sur cette recherche, sachant que Manège ne peut financer une location de salle. Cette convention et le dossier de communication serviront à appuyer notre demande de prêt de salle.

4 ORGANISATION:

- Un regroupement de 20 professionnels qui seront présents afin d'exercer chacune des activités du salon.

Chaque participant se verra confier l'installation de la salle, qui aura lieu idéalement la veille du salon, selon remise des clefs.

Le nettoyage de la salle sera aussi délégué aux mêmes personnes.

- La remise des clefs et l'état des lieux se feront en présence de Madame
 PILLET Katia et un représentant de Manège. Le processus inverse pour le rendu
 des clefs et de la salle se fera dans les mêmes conditions et en fonction de la
 disponibilité de chacun y compris le « préteur de salle »
- Une date : **le 9 AVRIL 2016** a été choisie mais peut être reportée si nécessaire afin que chacune des parties puissent accéder au prêt d'une salle. Les heures d'ouverture et fermeture seront : **9h00/19h00**
- Des séparateurs, des tables et du matériel d'exposition seront nécessaires, mais ne pourront être financés par Manège. Un micro sera indispensable afin de s'adresser au public et d'animer le salon. A nouveau Manège ne peut financer ce matériel.

- Manège et ses bénévoles auront à charge La billetterie et l'encaissement des entrées.
- En ce qui concerne les stands :

N°1 : Stand représentant l'Association Manège

N°2 : Stand partenariat à but de vente de produits dont la récolte sera au profit intégral de Manège.

N°3 : Stand de produits "bien être" d'une commerçante de Dijon, produits facturés 60 euros, reversés au profit de Manège.

6 VEILLE A LA SECURITE :

Rien n'est encore prévu pour la veille du salon et de ses visiteurs, peut-être devrions-nous solliciter des parents (je pense aux papas !).

Le parking lui n'est pas concerné puisqu'il s'agit d'un parking public.

7 ORGANISATION POUR LA RECOLTE DES FONDS :

- En ce qui concerne les professionnels et la tenue de leurs activité dans leur stand : chacun disposera d'une caisse et d'un carnet à souche nominatif ,numéroté ou sera notifiée la somme de la prestation, le tout sera confié à un représentant de l' Association, qui engendrera avec Madame PILLET, le comptage des bénéfices en faveur de Manège, le nombre d' entrées, le nombre de consultations

8 VERSEMENT des BENEFICES :

Se fera en présence du responsable de Manège et de l'organisateur de l'évènement.

L'argent devra être confié à l'une des deux parties, lors de la finalité du salon en attente d'être comptabilisé.

9 **MEDIATISATION**:

<u>FLYERS et AFFICHES</u>: Madame Pillet s'engage au nom des graphistes ainsi que de leur impression.

Les affiches devront dans leur forme et contenu, validées par Madame Djemali et Madame Pillet Katia.

<u>PRESSE et RADIO</u>: La médiatisation peut se faire conjointement et séparément, selon consentement des deux parties

Fait le	 ì
I all le	 J

Madame DJEMALI Samia

Madame PILLET Katia

Bon pour moi